

Veillez prendre note que la séance ordinaire du comité exécutif se tiendra à 14 h, à la salle du cabinet du maire (775, rue Saint-Jean-Baptiste)

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024

4. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- | | | |
|------|-----|--|
| 4.1. | REC | Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1 ^{er} au 31 mai 2024 |
| 4.2. | REC | Dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1 ^{er} au 30 avril 2024 |
| 4.3. | REC | Dépôt du rapport des embauches pour la période du 1 ^{er} au 30 avril 2024 |
| 4.4. | REC | Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 ^{er} au 31 mai 2024 |

5. CABINET DU MAIRE

6. COMMISSIONS MUNICIPALES

7. DIRECTION GÉNÉRALE

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|------|-----|---|
| 8.1. | REC | Approbation et signature de la <i>Lettre d'entente 2024-01</i> avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'enregistrement à Retraite Québec de la version du 1 ^{er} mai 2024 du texte du Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne |
| 8.2. | DEC | Approbation de l'embauche d'un chef de section à la paie, à la Direction des ressources humaines, poste cadre régulier à temps complet, à compter du 15 juillet 2024 |

9. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

10. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

11. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

12. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

13. DIRECTION DE LA POLICE

- | | | |
|-------|-----|---|
| 13.1. | REC | Approbation et signature de l' <i>Entente relative aux modalités de versement de subventions à la Ville de Terrebonne pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour l'exercice financier 2023-2024</i> avec le ministre de la Sécurité publique (MSP) |
|-------|-----|---|

14. DIRECTION DE L'INCENDIE

Ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2024

15.	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
15.1.	DEC Octroi du contrat SA24-9071 à A.M. démolition inc. pour la démolition des anciens bâtiments de Litho Mille-Îles inc. situés aux 300 et 355, rue George-VI, pour une dépense de 143 718,75 \$ et un montant provisionnel de 21 557,81 \$
15.2.	DEC Octroi du contrat SA24-9012 à Orange paysagement inc. pour le reboisement du corridor de biodiversité dans le secteur Urbanova, pour une dépense de 258 547,16 \$
15.3.	DEC Octroi du contrat SA24-9068 au seul soumissionnaire Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de parc et de mobiliers urbains, pour une dépense de 929 212,96 \$ financée par le fonds <i>Parcs et terrains de jeux</i>
15.4.	DEC Octroi du contrat SA24-9063 à Venne Ford pour l'acquisition de trois (3) véhicules utilitaires hybrides branchables (lot 1), pour une dépense de 155 547,37 \$
15.5.	DEC Octroi du contrat SA24-9053 pour le déneigement des stationnements, sentiers, bornes-fontaines et conteneurs semi-enfouis, pour une période de trois (3) ans, à Gestion S. Locat pour les zones 1, 2 et 3 pour des dépenses respectives de 442 042,39 \$, 222 504,74 \$ et 152 593,44 \$, à 2528-4340 Québec inc. pour la zone 4 pour une dépense de 321 189,56 \$, à 9066-3006 Québec inc. pour la zone 5 pour une dépense de 513 341,53 \$, à 9398-7261 Québec inc. pour la zone 7 pour une dépense de 276 268,19 \$
16.	DIRECTION DU GÉNIE
17.	DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
17.1.	REC Autorisation de l'ajustement de l'aide financière annuelle versée à la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT), pour un montant additionnel de 75 034 \$, portant la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 à un montant total de 2 052 000 \$
18.	DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE
19.	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20.	BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
21.	LEVÉE DE LA SÉANCE

